

# Procès Brétigny : l'ex-patron de la SNCF Guillaume Pepy exprime sa «très profonde compassion» envers les victimes

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 1 minute

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/04:37



L'ex-patron de la SNCF Guillaume Pepy. ERIC PIERMONT / AFP

Au quatrième jour du procès de la catastrophe de Brétigny, l'ex-patron de la SNCF Guillaume Pepy a exprimé jeudi 28 avril sa «très profonde compassion et totale solidarité» envers les victimes en 2013 du déraillement du train, qui avait fait sept morts et plus de 400 blessés.

«Personne ne prend le train pour avoir un accident, or cette catastrophe a fait de très nombreuses victimes et a eu des conséquences humaines absolument dramatiques», a dit Guillaume Pepy, dans un propos liminaire. Il est le premier témoin à être entendu par le tribunal d'Évry qui juge pendant huit semaines la Société nationale SNCF, SNCF Réseau et un cadre cheminot pour «homicides involontaires» et «blessures involontaires».

## «Une souffrance d'une violence particulière»

L'ex-patron de la SNCF a également estimé qu'un «contexte de vieillissement du réseau (...) ou d'une mauvaise organisation» ne constituait pas un «arbre des causes robuste» pour expliquer la catastrophe ferroviaire de 2013, qui avait sept morts et plus de 400 blessés. «Je ne crois pas qu'un contexte du vieillissement du réseau ou d'une traçabilité mal faite, ou d'une mauvaise organisation, soit un arbre des causes robuste et scientifique», a-t-il déclaré à la barre, reconnaissant toutefois une «responsabilité morale infinie» à la SNCF. «Je n'ai pas d'opinion sur une responsabilité pénale», a-t-il ajouté devant le tribunal d'Évry, qui juge pendant huit semaines la Société nationale SNCF, SNCF Réseau et un cadre cheminot pour «homicides involontaires» et «blessures involontaires».

Le 12 juillet 2013, un vendredi de départ en vacances, le retournement d'une éclisse en acier - sorte de grosse agrafe joignant deux rails consécutifs - a fait dérailler un train en gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne), en banlieue parisienne. «*Je sais, en plus, ayant été proutident de la SNCF pendant ces années-là, que ces accidents collectifs de transports créent une souffrance d'une violence particulière et une violence qui ne s'efface pas*», a poursuivi Guillaume Pepy à la barre, s'exprimant avec calme et gravité, cheveux blancs et costume bleu foncé.

## «Pas de signes précurseurs»

Mais, «*quand les pièces s'usent, elles peuvent céder à tout instant*», a fait remarquer la proutidente de la chambre, Cécile Louis-Loyant. «*Cela peut paraître étonnant que la cause de la vétusté vous heurte à ce point, vous fasse douter ?*», l'a-t-elle relancé. «*Je comprends*», mais «*la sécurité est la seule valeur qui réunit tout le monde*», l'«*ADN quotidien*» des cheminots, a répondu Guillaume Pepy, expliquant par ailleurs qu'«*en matière ferroviaire, le vieillissement ne veut pas dire dangerosité du réseau*».

«*Il faut que (le réseau) fasse l'objet de travaux de maintenance pour qu'il reste conforme aux normes*», ou «*si nous n'avons pas les moyens*» de renouveler la voie, «*il faut dégrader la performance du réseau*» en diminuant par exemple la vitesse du train, poursuit-il. Pour préserver la sécurité, dans le cas de Brétigny, «*on a ralenti les trajets de 3h à 3h45*». «*Avant cet accident, il n'y a pas eu de signes précurseurs sur la voie de chocs anormaux ou de points de difficultés qu'il aurait fallu voir*», a affirmé Guillaume Pepy. Il a ensuite évoqué l'hypothèse soutenue par les experts engagés par la SNCF, qui affirment que la catastrophe ferroviaire a pu avoir lieu à cause d'un défaut de l'acier, et constituait donc un événement imprévisible.

Avant le début de procès, le tribunal comptabilisait près 184 parties civiles: des personnes ayant été blessées physiquement ou psychologiquement, leurs proches, les proches des personnes décédées... Ces parties civiles comprennent également neuf personnes morales dont des syndicats et des associations. Leur nombre pourrait encore grossir car les victimes ont jusqu'aux réquisitions du parquet pour se constituer partie civile. Jeudi, une quarantaine d'entre elles étaient présentes pour écouter Guillaume Pepy.

Au moment du drame, le patron de la SNCF avait montré une implication émue, la presse l'ayant vu les larmes aux yeux sur les lieux de la catastrophe, vêtu de son gilet orange fluo. Il avait aussi affirmé la «*responsabilité*» ressentie par la SNCF pour «*la vie de ses clients*». Mardi et mercredi, les représentants légaux de la Société nationale SNCF (héritière pénalement de la SNCF Infra, chargée de la maintenance) et du gestionnaire des voies SNCF Réseau (ex-Réseau Ferré de France) avaient également adressé leurs pensées aux victimes à la barre. Ils ont cependant contesté, d'emblée, les fautes qui leur sont reprochées. Les deux entités encourent jusqu'à 225.000 euros d'amende. Un troisième prévenu, cadre cheminot au moment des faits, encourt jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.